

CLARIFICATION N°1

Prestations de maintenance et multi-services pour le Centre de Surveillance de la Sécurité Galileo (ref .EUSPA-OP-08-23)

Référence de Publication: WFID 280963

Veillez trouver ci-dessous les réponses d'EUSPA aux demandes de clarifications émises par les soumissionnaires :

Question #1: Il est indiqué dans le cahier des charges art.4.5.4 et 4.5.5 en page 37, que les enveloppes n°2 « offre technique » et n°3 « offre financière » doivent chacune comporter 3 CD. Devons-nous comprendre que les copies électroniques ne concernent que ces 2 enveloppes ?

Réponse #1: Remettre ces CD-ROMS dans les enveloppes n°2 et n°3 est effectivement requis mais pas suffisant selon l'Annexe I. Cahier des charges:

- Les CD-ROMs requis en Section 4.5.4. (Offre Technique) et 4.5.5 (Offre Financière) ont bien été demandés explicitement par EUSPA dans les enveloppes respectives (ceci permettant de diffuser uniquement les informations associées pour des évaluations séparées des aspects techniques et financiers).
- De plus, la Section 4.6 requiert que l'offre contienne sur des supports **l'ensemble des fichiers de l'offre** : selon les modalités de remise de l'offre :
 - La Section 4.6.1 requiert que « *L'offre doit être transmise sur papier, en un original et deux copies, accompagné de trois copies électroniques (sous DVD/CD ou clé USB – si l'offre contient des documents RESTREINT UE/EU RESTRICTED la copie électronique de l'offre ne peut alors être soumise que sous DVD/CD) comprenant les fichiers électroniques strictement identiques – en contenu et présentation – aux exemplaires papiers.....* ».
 - La Section 4.6.2 requiert « *...Si l'offre est soumise sur support électronique, elle doit se présenter sous la forme de 3 (trois) CD-ROM contenant l'ensemble des documents... Ces supports doivent être insérés dans l'enveloppe extérieure .* »

Question #2: - Dans les articles 4.6.1 et 4.6.2 du cahier des charges p.39 -40, il est mentionné que nous devons remettre 3 exemplaires électroniques de l'offre. Devons-nous comprendre que ces versions électroniques concernent la globalité de l'offre (enveloppe 1, 2 et 3 incluses) ?

Réponse #2: Ces supports (sous DVD/CD ou clé USB pour soumission 'physique' 4.6.1, ou 3 CD-ROM pour soumission électronique 4.6.2)) doivent comporter l'ensemble des documents de l'offre, donc :

- Ceux requis au 4.5.2 Structure de l'offre (« Une lettre d'accompagnement datée et signée par le soumissionnaire ou son représentant qualifié, confirmant l'acceptation des exigences et conditions de ce cahier des charges et de ses annexes ainsi que l'engagement du soumissionnaire à fournir le service décrit dans son offre. Cette lettre d'accompagnement doit également lister l'ensemble des documents joints à l'offre. Le cas échéant, le soumissionnaire doit indiquer pour quels services et à dans quelle proportion il envisage de faire appel à de la sous-traitance. Si l'offre est présentée par un consortium ou un groupement, une lettre signée par chaque membre s'engageant à fournir les services proposés dans l'offre et précisant les rôles respectifs et qualifications de chaque membre doit également être jointe En cas de soumission d'une offre par un consortium ou un groupement, il est également demandé de joindre tous les documents justifiant l'autorisation de l'entité légale dirigeant le projet de (i) soumettre une offre et (ii) signer le contrat en cas d'attribution au nom du consortium ou du groupement.).
- Ceux requis pour les 3 enveloppes (4.5.3, 4.5.4, 4.5.5). Il serait bienvenu que ces parties soient dans 3 répertoires distincts, mais ce n'est pas une obligation pour les soumissionnaires car cela n'a pas été précisé dans le cahier des charges.

Question #3: Pourriez-vous nous confirmer le nombre de version électroniques souhaité ?

Réponse #3: Au total 9 supports :

1. 3 CD-ROM ne contenant que l'offre technique dans l'enveloppe n°2 (Section 4.5.4)
2. 3 CD-ROM ne contenant que l'offre financière dans l'enveloppe financière dans l'enveloppe n°3 (Section 4.5.5)
3. 3 supports contenant l'ensemble de l'offre (sous DVD/CD ou clé USB pour soumission 'physique' tel que requis en Section 4.6.1, ou 3 CD-ROM pour soumission électronique 4.6.2)).

Question #4: Pouvons-nous remplacer les DVD/CD par des clés USB ?

Réponse #4: Non dans les contenu des enveloppes n°2 et n°3 (voir Réponse #3 alinéa n°1 et n°2). Oui pour les 3 supports contenant l'ensemble de l'offre (voir Réponse #3 alinéa n°3).

Question #5: Avons-nous la possibilité de déposer l'offre de manière dématérialisée (mail ou plate-forme crypté ?

Réponse #5: NON, les modalités d'envoi des offres ne permet que deux choix d'envoi matérialisé : par 'Soumission physique de l'Offre' (documents originaux papier signés + copies sur CD-ROMS) détaillée en Section 4.6.1) ou par 'Soumission électronique de l'Offre' (que des CD-ROMs – fichier électroniques signés avec QES) détaillée en Section 4.6.2. Dans ce cas, une signature électronique qualifiée (QES, cf Section 4.5.1) peut être utilisée.

Question #6: EUSPA-OP-08-23-Annexe I. Cahier des charges v1.00 : Chapitre 4.5.3-Dossier administratif. Page 34 : Il est indiqué dans le chapitre la liste des pièces à fournir dans l'appel d'offre, sauf erreur de notre part nous n'avons les annexes suivantes : Annexe I.B - Formulaire d'identification légale ; Annexe I.C - Formulaire d'identification financière

Réponse #6: Ces fichiers sont à télécharger à l'aide des liens indiqués dans le cahier des charges, en Section 4.5.3.2 pour le Formulaire d'identification légale et en Section 4.5.3.3 pour le Formulaire d'identification financière.

Question #7: EUSPA-OP-08-23-Annexe I. Cahier des charges v1.00 4.5.4-Offre technique page 37: Il est indiqué que nous devons vous rendre dans l'offre technique enveloppe n°02 une note justificative relative à l'absence de conflit d'intérêt pouvez-vous préciser votre demande ?

Réponse #8: Le contenu de la note justificative relative à l'absence de conflit d'intérêts est précisé en section 2.7.12.2 du Cahier des Charges. Il consiste en une analyse et une justification en référence à l'implication précédente et/ou actuelle dans des activités qui peuvent avoir comme conséquence que l'exécution impartiale et objective du présent Contrat Cadre puisse être compromise .

Fin du Document